



Tous ensemble, nous contribuons au quotidien à traiter avec davantage de respect notre environnement. Notre commune représente en matière de tri des déchets un exemple pour notre région !

Les dourois peuvent en être fiers !

Merci pour votre adhésion au nouveau système de collecte des déchets : c'est notre environnement qui en bénéficie.

Depuis le 1er janvier 2011, un nouveau système de collecte sélective des déchets organiques et des autres déchets ménagers est appliqué sur le territoire de la commune de Dour.

L'analyse des premiers chiffres permet de constater que la très grande majorité des dourois trient leurs déchets.

Tous ensemble, nous contribuons au quotidien à traiter avec davantage de respect notre environnement. Notre commune représente en matière de tri des déchets un exemple pour notre région !

Les dourois peuvent en être fiers !

Les efforts de chacun auront pour conséquence une réduction des coûts mais aussi et surtout un impact positif sur notre environnement !

D'après nos estimations, c'est environ 800 tonnes de déchets fermentescibles qui seront récoltés en 2011. Ces déchets seront biométhanisés. Cette opération permettra de fabriquer du compost tout en produisant du gaz qui sera lui-même transformé en source d'énergie.

C'est autant de tonnes de déchets ménagers qui ne devront plus être incinérés en 2011.

Cela permettra d'éviter la diffusion de plusieurs milliers de tonnes de CO² dans l'atmosphère !

Encore une excellente nouvelle pour notre environnement !

Nous constatons que beaucoup de riverains, sans doute par habitude, sortent leur conteneur chaque semaine.

Bien que cette façon de faire n'engendre aucun coût supplémentaire pour le citoyen, les conséquences pour l'environnement et le personnel de collecte sont bien réelles.

La présence de conteneurs quasiment vides augmente considérablement la charge de travail du personnel affecté à leur vidange.

Il faut également avoir à l'esprit que plus le nombre de conteneurs est élevé plus la pollution de l'air est importante (camion stoppé sur place avec le moteur allumé durant la manœuvre de vidange).

Il est donc vivement conseillé de ne sortir son conteneur que lorsque celui-ci est rempli.

Cela permettra de réduire les manœuvres inutiles tant pour le citoyen que pour le collecteur, d'éviter les nuisances liées à la présence du conteneur sur le trottoir, de diminuer les embarras de circulation dus à la présence du camion et surtout de limiter la pollution de l'air que nous respirons !

Le bon réflexe :

ne sortons notre conteneur que lorsqu'il est rempli ..

Le Collège communal

